

**Commune d'**

**HÉNONVILLE**

**PLAN LOCAL  
D'URBANISME**

**APPROBATION**

Vu pour être annexé à la  
délibération en date du :

.....

**6a**

**NOTICE SANITAIRE**

## RÉSEAU D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE

La commune d'Hénonville est alimentée en eau destinée à la consommation humaine par un réseau dont la gestion relève de la compétence du Syndicat intercommunal des Eaux de FRESNE LEGUILLON, qui regroupe les communes de Fay-les-Étangs, Fleury, Fresne-Léguillon, Loconville, Monneville, Monts, Neuville-Bosc, Senots et Hénonville.

L'alimentation en eau destinée à la consommation humaine d'Hénonville provient d'un point de captage situé sur la commune de Fresne-Léguillon.

L'eau est acheminée, d'ouest en est, par l'intermédiaire d'une canalisation de 100 mm de diamètre qui vient alimenter un réservoir de 200 m<sup>3</sup>, localisé au sud du quartier du Trompe Panier.

Au sein du village, le réseau d'adduction en eau destinée à la consommation humaine s'organise à partir de canalisations principales, qui alimentent notamment les rues Bamberger, Talon, du Mesnil, de Méru, Blossier, du Docteur Solomon et du Professeur René Dubos, en diamètre 100 mm ou plus.

La distribution de l'eau sur la commune est également assurée par des canalisations dites secondaires. De diamètre inférieur à 100 mm, elles complètent la structure principale du réseau, notamment dans les impasses (ex : rues de la Chainée et du Trompe Panier) et dans certaines sections des rues Bamberger, du Professeur René Dubos et de Villeneuve.

Le réseau compte de nombreuses boucles, qui permettent d'assurer une bonne circulation de l'eau.

La majorité des conduites d'eau destinée à la consommation humaine sur la commune sont en eternit ce qui traduit une importante ancienneté des canalisations en place. A ce titre, de nombreuses fuites d'eau sont signalées ainsi que des coupures d'eau fréquentes. Le remplacement de 1 km de canalisation par an est programmé par le gestionnaire VÉOLIA : les canalisations de la rue Talon ont été remplacées et celles des rues Blossier et Bamberger devraient être remplacées en 2019.

Néanmoins, le réseau possède une capacité suffisante pour répondre aux besoins de nouvelles constructions qui pourraient combler les dents creuses du village.

Certaines portions de voie (Cavée des Belles Femmes, extrémité ouest de la rue de la Chainée) ne sont pas équipées. Les constructions sont alors desservies par des branchements longs.

La qualité de l'eau est correcte même si des épisodes de pollution ponctuels sont à signaler.

## RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

### Eaux usées

Le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons est le gestionnaire du réseau collectif d'assainissement de la commune d'Hénonville. Ce syndicat est composé des 20 communes de la Communauté de Communes des Sablons et des communes de Belle-Eglise, Dieudonne, Jouy-sous-Thelle, Le Mesnil-Théribus, Puiseux-le-Hauberger et Senots.

La commune d'Hénonville est dotée d'un zonage d'assainissement des eaux usées. Ce dernier est opposable depuis 31 mars 2006.

Le réseau collectif des eaux usées dessert l'ensemble du village à l'exception de quelques constructions dans le secteur ouest de la commune, au lieu-dit « Les Carrières ». La partie ouest de la rue du Trompe Panier est également raccordée au réseau collectif, bien que cela n'apparaisse pas sur la cartographie : le réseau est encore privé.

Le réseau collectif, long de 5,7 km de canalisations, est environ pour moitié de type unitaire (rue Bamberger, du Calvaire, Talon, du Trompe Panier, de la Chainée, Blossier). Le reste du réseau de la commune est donc de type séparatif.

Des travaux sont en cours pour remplacer le réseau unitaire par un réseau séparatif. Toutes les rues seront ainsi traitées, sauf la rue Talon, car techniquement, il n'y a pas de suffisamment de place sous chaussée pour le faire.

Ce réseau collectif d'assainissement des eaux usées est principalement gravitaire mais compte tout de même trois postes de refoulement, tous localisés rues du Mesnil (300m de conduites).

Les eaux usées sont actuellement traitées par la station d'épuration (STEP) communale mise en service en 1971. La station est située au nord de la rue de la Chainée et à l'ouest de la rue du docteur Solomon, accessible depuis cette dernière. Cette station d'épuration a une capacité de 1283 équivalents habitants. Le rapport annuel de 2018, du Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons, précise que la STEP a traité 42 570 m<sup>3</sup> d'eau usées sur l'année et une charge polluante moyenne de 147 EH. Les eaux usées traitées sont ensuite rejetées dans la Troësne. Deux réservoirs d'orage, placés en amont de la STEP, permettent de réguler les surdébits générés par chacun des réseaux unitaires ; les eaux additionnelles s'écoulent dans un fossé.

La station d'épuration actuelle présente des problèmes de conformité. Une nouvelle station d'épuration de 12 700 EH est en construction sur la commune de Fleury, et sera mise en service en 2020. Elle traitera les eaux des communes de Monts, Neuville-Bosc, Hénonville, Ivry-le-Temple, Monneville, Fleury, Fresne-Léguillon, Senots, Montchevreuil, Pouilly, Le Mesnil-Théribus, Jouy-sous-Thelle, Saint-Crépin-Ibouvilliers (le hameau de Montherlant) et Valdampierre, soit une population d'environ 9 000 habitants, ce qui laisse suffisamment de marge pour permettre le développement de ces communes. L'actuelle station d'épuration sera toutefois conservée afin de collecter et de traiter les eaux pluviales.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) relève de la compétence de la Communauté de Communes des Sablons.

### Eaux pluviales

La compétence de gestion des eaux pluviales a été transférée à la Communauté de Communes des Sablons, qui élabore actuellement le zonage d'assainissement des eaux pluviales.

A l'heure actuelle, la commune ne dispose pas de plan du réseau. Les eaux pluviales sont gérées de manières différentes selon les secteurs.

Certaines sections de rue sont équipées d'un réseau d'assainissement unitaire, les eaux pluviales sont donc collectées avec les eaux usées et traitées par la STEP.

Certaines sections de rue disposeraient d'un réseau de collecte des eaux pluviales (grilles, avaloirs) qui rejette les eaux pluviales vers le milieu naturel en deux points. Le premier secteur est situé à l'est de la rue du Mesnil et à l'arrière du château, il permet de déverser les eaux pluviales au sein des pâtures. Le second secteur traite principalement les eaux pluviales de la rue Talon en les dirigeant vers un bassin situé au nord de la rue Chainée à proximité de la station d'épuration, au lieu-dit « Le Gain ».

Les autres secteurs de la commune ne disposent pas de réseau de collecte. Les eaux pluviales sont alors traitées à la parcelle ou s'écoulent le long de la chaussée.

De manière générale, la gestion des eaux pluviales ne pose pas de problèmes majeurs. Quelques points sensibles sont tout de même à signaler. Lors d'importants épisodes pluviométriques, il se peut que les terrains localisés à l'extrémité de la rue de la Chainée et le secteur cultivé à l'ouest de la rue du Docteur Solomon soient gorgés d'eau.

## COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Concernant la gestion des déchets, la compétence a été transférée à la Communauté de Communes des Sablons. Sur Hénonville, la collecte a lieu :

- Tous les mercredis pour les ordures ménagères résiduelles ainsi que pour les emballages, les journaux et magazines,
- Les jeudis, tous les 15 jours, pour le verre,
- Tous les lundis, d'avril à novembre, pour les déchets verts.

La déchetterie la plus proche est située à Bornel (ZAC d'Outreville). Une nouvelle déchetterie devrait ouvrir à Méru.

Les ordures ménagères et les déchets verts sont collectés une fois par semaine ; les emballages et papiers tous les quinze jours. Une colonne à verres a été installée à côté de la mare. La déchetterie la plus proche se trouve à Le-Plessis-Belleville.

Les illustrations suivantes sont issues du guide de tri de la Communauté de Communes des Sablons.

### Déchets recyclables

uniquement

Vidés, en vrac et sans sac



Tous les papiers

Boîtes et cartons d'emballages, briques alimentaires

4



Aérosols, conserves, boîtes métalliques, canettes

Bouteilles, bidons et flacons en plastique



Les bacs de tri sont à retirer aux services techniques communaux

### Verre

uniquement

Vidés, en vrac et sans sac

Bouteilles, pots et bocaux  
Sans capsule ni couvercle ni bouchon



6

Les faux-amis

Ces déchets ne sont pas recyclables :



Vaisselle, faïence, porcelaine, verre...

Ampoules

Tubes néon



La collecte du verre s'effectue tous les 15 jours. Pour connaître votre jour de collecte consultez le calendrier distribué ou connectez-vous sur : [www.cc-sablons.fr](http://www.cc-sablons.fr)

Le verre se recycle à 100% et à l'infini !  
Les bacs de tri sont à retirer aux services techniques communaux

## Ordures ménagères

En sacs bien fermés ou en bacs

par exemple



Papier aluminium



Gobelets en plastique



Couches culottes



Cartons souillés, essuis-tout



En sacs de 100L maximum

### Que deviennent ces déchets ?



Les ordures ménagères sont incinérées pour être valorisées en énergie.

1 tonne d'ordures ménagères = 1,2 MWh d'énergie

soit la consommation journalière moyenne d'un immeuble de 45 habitants.

## Déchets végétaux\*



Gazon, tonte de pelouse



Flours coupées



Elagages et petites branches en fagot (moins de 10 cm de diamètre et d'1m50 de long) A déposer à côté du bac



Feuilles mortes



### Les faux-amis

A apporter en déchetterie



Cagettes et objets en bois



Pots de fleurs et jardinières



Terre, cailloux...

La collecte des déchets verts s'effectue de la semaine 13 à la semaine 49. Pour connaître votre jour de collecte consultez le calendrier distribué ou connectez-vous sur :

[www.cc-sablons.fr](http://www.cc-sablons.fr)

Conseil de présentation  
Merci de regrouper vos déchets verts dans des contenants ouverts ou en fagots ficelés ne dépassant pas 1 mètre de longueur.



\*Dépôt autorisé à la déchetterie



1m  
Longueur maximum



1m³  
Volume maximum



Sac ouvert



Big Bag interdits

Les bacs jaunes ne sont pas destinés à recevoir les ordures ménagères

3 tonnes de déchets végétaux = 1 tonne de compost